



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2258

L'an Deux Mille Vingt et le 22 Octobre de 18h00 à 19h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI
Messieurs Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Louis MARETTE, René MASSAT, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE.

Présents par visioconférence : Messieurs Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Pierre VIEL

Excusés : Messieurs Marc SANCHEZ, André VIDAL

Absent : Monsieur Henri BENABENT

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX, Christian LOUBET et Francis MAGDALOU

Madame Elisabeth CLAIN a pouvoir de Monsieur Augustin BONREPAUX

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Messieurs Jean-Luc COURET et Alain MAYODON

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE

Objet

**Approbation des travaux de mise en place des compteurs de sectorisation
télésurveillés, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en
eau potable du secteur du Pays de Foix**

Madame la Présidente expose que le schéma directeur d'alimentation en eau potable du secteur du Pays de Foix a été engagé en 2019.

A l'issue de la première phase de diagnostic, il a été déterminé le positionnement de compteurs de sectorisation pour la réalisation des campagnes de mesures nécessaires à la poursuite de l'étude. Soit, 16 compteurs, dont 12 existants à remplacer.

Ce programme de travaux vise également à équiper l'ensemble de ces compteurs d'un dispositif d'autosurveillance.

Ces compteurs serviront par ailleurs à l'exploitation des réseaux en facilitant la détection de fuites.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Réseaux SAS conformément à l'Accord Cadre à Bons de commande pour la réalisation de travaux divers d'alimentation en eau potable et d'assainissement n°16037AC lot2, notifié le 22 décembre 2016.

Madame la Présidente expose le plan de financement de ces travaux :

Coût Total compteurs/télégestion/travaux	132 663,88 €
Total éligible subventions	64 833,88 €
Montant subvention Agence de l'Eau attendu (50%)	32 416,94 €
Montant subvention Conseil Départemental attendu (30%)	19 450,16 €
Autofinancement	80 796.78 €

* *

*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire, :

- à réaliser ces travaux de pose des compteurs et dispositifs d'autosurveillance ;
- à signer les documents correspondants ;
- à effectuer les demandes de subventions afférentes auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente du SMDEA

Christine TEQUI

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du 28 OCT 2020 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A Saint Paul de Jarrat, le 28 OCT 2020 La Présidente Christine TEQUI Reçu en Préfecture le : 28 OCT 2020 Publié ou Notifié le : 29 OCT 2020
--